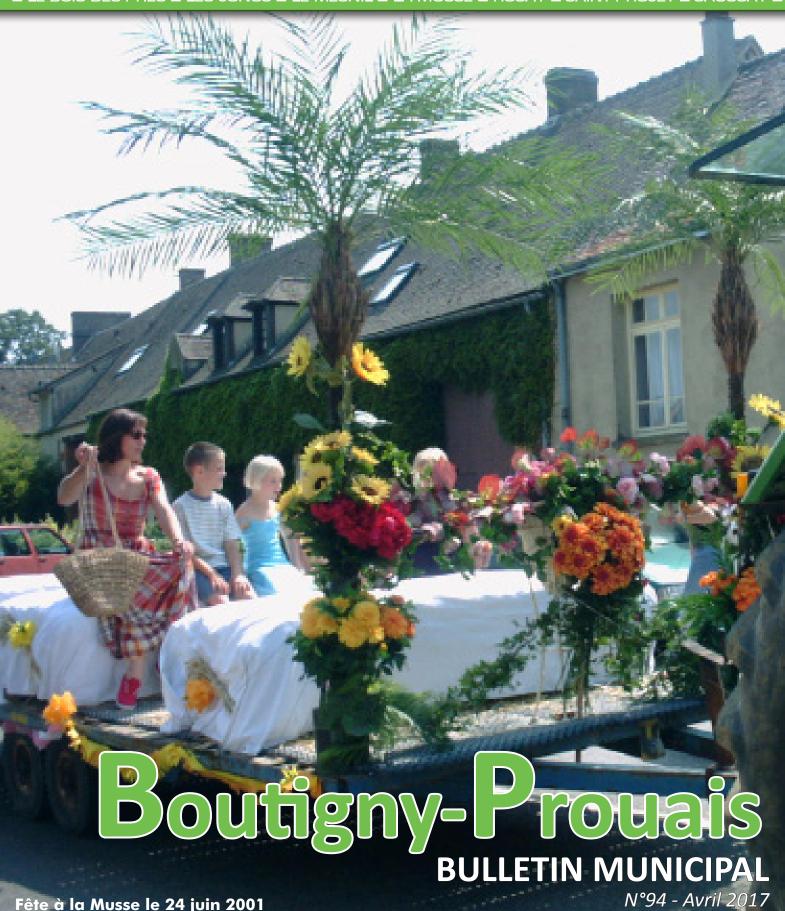
ENTRENOUS



www.boutignyprouais.fr

ALLEMANT ■ BEAUCHÊNE ■ BEAUTERNE ■ BOUCHEMONT ■ BUCHELET ■ CLOCHES ■ DANNEMARIE ■ LE BOIS DES PRES ■ LES JONCS ■ LE MESNIL ■ LA MUSSE ■ ROSAY ■ SAINT-PROJET ■ SAUSSAY ■





Directeur de la publication :

Mireille Eloy Maire de Boutigny-Prouais

Responsable de la rédaction :

Jean-Bernard Bessard

Relecture

Agnès Ventura

Maquette et Impression

Johnathann GODARD Photos libres de droit Tout droit de reproduction réservé.

MAIRIE

Adresse

4 rue du rosaire 28410 BOUTIGNY - PROUAIS Tál : 02 37 43 00 43

Tél: 02.37.43.00.43 Fax: 02.37.65.11.81

Courriel:

boutigny.prouais@wanadoo.fr

Site Web:

www.boutignyprouais.fr

Facebook

Mairie de Boutigny-Prouais page

Secrétariat ouvert au public

Horaires d'ouverture de la Mairie de BOUTIGNY - PROUAIS :

Lundi 14h30 - 17h30 Mardi 14h30 - 17h30 Mercredi 14h30 - 17h30 Jeudi 14h30 - 17h30 Vendredi 14h30 - 17h30 Samedi 09h00 - 12h00

AGENCE POSTALE COMMUNALE

Tél: 02 37 43 05 15

Du Lundi au Vendredi 14h30 à 17h30

Le Samedi 09h00 à 12h00

Mes Cher(e)s Administrés,

Le 30 mars dernier, vos élu(e)s ont procédé au vote des différents budgets communaux : le budget principal et les budgets annexes d'assainissement et de transport scolaire.

Vous trouverez, dans le présent numéro de votre bulletin communal, les informations se rapportant à ces travaux.

C'est ainsi que malgré la diminution des dotations de l'état et l'augmentation régulière des charges courantes, après un travail consistant à équilibrer dépenses et recettes en s'appliquant à s'imposer des économies dans différents domaines, le conseil municipal a décidé de maintenir les taux d'imposition de l'an dernier.

Pour autant, nous ne négligerons pas, dans la mesure de nos moyens, votre cadre de vie et nous serons très attentifs à votre bien-être. Je profite de ces quelques lignes pour vous remercier de votre patience et de votre tolérance à l'égard des travaux actuels qui dégradent malheureusement trottoirs ou voirie ; ils annoncent le prochain passage de la fibre qui a quelquefois du mal à faire son chemin dans des fourreaux écrasés ou abimés.

Je dois vous avouer que j'ai également été contrainte d'accepter, à mon grand désarroi, la pose de poteaux supplémentaires car ceux déjà existants n'étaient pas en mesure de supporter la portée d'une nouvelle ligne.

En tous cas, soyez assurés que je veille à minimiser les implantations supplémentaires de poteaux, mais c'est hélas à cette seule condition que la fibre arrivera devant chez vous, sur le domaine public. Il vous appartiendra alors de venir vous y raccorder. Théoriquement, nous devrions réceptionner ces travaux fin juin/début juillet et 3 mois plus tard interviendra la commercialisation. Auparavant, je vous confirme



qu'une réunion publique, dont je ne connais pas encore la date, sera organisée par Eure-et-Loir Numérique 28 pour tous les administrés. Vous serez tenus informés bien sûr.

> Très cordialement, Votre maire, Mireille ÉLOY

BREVES DE CONSEIL

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 décembre 2016

DÉCISIONS VOTÉES A L'UNANIMITÉ

Fusion SIEPRO/SIERO et approbation des statuts du SIE-ELY

En fusionnant, ces deux syndicats délivrant un service public de proximité se donnent les moyens de mieux appréhender la transition énergétique et de s'inscrire dans le développement durable et dans les objectifs de la Cop 21. Cette fusion permet également un développement positif au service des administrés.

Signature de la prorogation de la convention avec La Poste pour le maintien de l'Agence Postale Communale Il s'agit d'un service de proximité postal apprécié de la population. La prorogation de cette convention, arrivée à échéance, pour une durée de 9 ans, reconductible une fois, assure la pérennité de l'Agence Postale Communale de Boutigny-Prouais.

Maintien des jours et heures d'ouverture : du lundi au vendredi de 14h30 à 17h30 et le samedi de 9h00 à 12h00

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 février 2017

DÉCISIONS VOTÉES A L'UNANIMITÉ

Signature d'une convention de maitrise d'œuvre avec Monsieur Régis Martin, architecte, pour des travaux de restauration sur l'église de Boutigny

Celui-ci a proposé une convention de maîtrise d'œuvre pour les travaux de restauration du chœur et de la nef de l'église Saint-Pierre, à savoir la mise en valeur intérieure des parements du chœur, reprise des contreforts et des pluviales du chevet, aménagement des abords pour l'accès PMR au Sud.

Le montant de cette convention de maîtrise d'œuvre est de 9 450 € HT pour un estimatif de travaux de 70 000 € HT.

Lancement d'une nouvelle souscription avec la Fondation du Patrimoine pour les travaux envisagés dans l'église de Boutigny sous la maîtrise d'œuvre de Mr Régis MARTIN, architecte.

Délibération pour l'achat de chèques-cadeaux offerts au personnel communal dans le cadre de la prime annuelle au mérite. Chaque employé a reçu un carnet de chèques-cadeaux d'une valeur de 161 € . Montant total de la facture : 2 597 € TTC

Signature d'une convention avec Free pour l'installation d'une baie de dégroupage qui sera installée derrière le bâtiment d'Orange, placé tout à côté de l'Arsenal à Boutigny, non visible de la route.

Délibération pour demande de subvention au Conseil Départemental d'Eure-et-Loir pour l'installation d'un éthylotest sur le bus Mercedes utilisé pour les sorties périscolaires. Le conseil départemental finance cet équipement à hauteur de 50%. La facture d'installation dudit équipement s'élève à 1 813,02€ TTC.

DÉCISIONS VOTÉES A LA MAJORITÉ

Délibération pour transfert du Plan Local d'Urbanisme communal à la CCPH via un PLU Intercommunal pour un exercice de plein droit, de par l'application de la loi Alur, de la compétence « PLU, document d'urbanisme en tenant lieu » à partir du 27 mars 2017 :

12 contre (Aurore Lagarde, Giovanni Gioia, Jean-Marc Geuffroy, Josette Joyeux, Corine Le Roux, Jean-Claude Gohard, Evelyne Heulin, Carine Barrière, Aurore Milward, Jean-Bernard Bessard, Olivier Richy, Valérie Theveux); 1 pour (Fabrice Geffroy); 2 abstentions (Monique Petit et Mireille Eloy)

Délibération pour avis sur le Plan Local de l'Habitat Intercommunal 2016/2021

La Sté CODRÀ, chargée par la CCPH d'élaborer un diagnostic pour le prochain PLHI (2016/2021) a déterminé le potentiel de logements à atteindre à cette échéance sur le territoire de la Communauté de Communes, à savoir 697 logements soit 116 logements/an en moyenne sur les 6 années.

En ce qui concerne BOUTIGNY-PROUAIS, le potentiel constructible maximum retenu est de 38 logements au total sur 5 ans (y compris les divisions).

6 abstentions : Olivier Richy, Aurore Milward, Jean-Bernard Bessard, Evelyne Heulin, Carine Barrière et Jean-Claude Gohard

Signature de 2 devis avec Segilog pour l'obtention de l'application Chorus Pro et de la cartographie des cimetières

Il s'agit de la récupération automatique des factures et leur intégration dans le logiciel de comptabilité. Prix de la prestation de la part de la société Ségilog de 175 € HT/an avec un engagement sur 3 ans soit au total 525 € HT. 3 abstentions : Jean-Marc Geuffroy, Aurore Milward et Monique Petit

La cartographie des cimetières sera étudiée ultérieurement, le service fourni par la Sté Ségilog ne répondant pas au besoin de la mairie pour la mise à jour de ses cimetières avec la fin de l'opération de reprise des concessions abandonnées.

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 mars 2017

BUDGET COMMUNAL – Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion 2016 du receveur

Dépenses Fonctionnement
Recettes Fonctionnement

979 622.78 € €
Recettes Fonctionnement
Dépenses d'Investissement
Dépenses d'Investissement
1 080 803.83 €

Dépenses d'Investissement
269 011.30 € €

BUDGET COMMUNAL - Affectation du résultat 2016

En fonctionnement, 236 962.03 € d'excédents (en tenant compte des excédents reportés de 135 780.98 € € En investissement, 118 800.01 € de besoin de couverture (en tenant compte des excédents reportés de 118 383.38 € et de la différence des restes à réaliser 48 983.39 € - 40 789.67 € € soit 8 193.72 € € En conséquence, les excédents de fonctionnement de 236 962.03 € se voient diminués du besoin de couverture de 118 800.01 €, ramenant le résultat de clôture de l'exercice 2016 à un excédent de fonctionnement de 118 162.02 €

DÉLIBÉRATION POUR VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Les taux sont maintenus à 14.80 % pour la Taxe d'Habitation ; 16.83 % pour le Foncier Bâti et 25.53 % pour le Foncier Non Bâti soit un produit fiscal attendu de 624 206 €; en augmentation de 3 968 € par rapport à 2016.

BUDGET COMMUNAL – Présentation par chapitre et vote par chapitre du budget primitif 2017

 Le budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

 Dépenses et Recettes de fonctionnement :
 1 195 508.32 €

 Dépenses et Recettes d'investissement :
 + 411 924.99 € €

 Soit un budget total Dépenses et Recettes de
 1 607 433.31 € €

Madame le Maire a proposé aux élus d'octroyer un don exceptionnel de 700 € au Foyer Socio-Educatif du collège François Mauriac afin d'acquérir, pour « La Grange » de Prouais, suite à l'arrêt de la classe théâtre, des rideaux de scène et des rideaux noirs permettant d'opérer une séparation dans ladite salle. Les élus, à la majorité, 1 contre (Olivier Richy) ; 4 abstentions (Jean-Bernard Bessard, Aurore Milward, Jean-Marc Geuffroy et Valérie Theveux) valident la subvention au Foyer Social Educatif de 700 €.

Les dépenses d'investissement retenues sont celles apparaissant aux comptes 21 et 23 du budget pour un total de 135 271.82 €. Elles se feront en fonction des besoins éventuels.

Aucun emprunt ne sera sollicité.

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT - Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion du receveur

Dépenses Fonctionnement 38 092.41 € € Dépenses d'Investissement 50 515.11 € € Recettes Fonctionnement 85 392.65 € Recettes d'Investissement 19 072.54 €

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT - Affectation du résultat 2016

En fonctionnement, 70 997.04 € d'excédents (en tenant compte des excédents reportés de 23 696.80 € € En investissement, 41 460.44 € de besoin de couverture (en tenant compte des excédents reportés de 72 903.01 € Ces différents calculs font ressortir un excédent global de 70 997.04 € + 41 460.44 € soit 112 457.48 € qui serviront aux travaux d'assistant à maîtrise d'ouvrage, de maîtrise d'œuvre et de réparation des parties du réseau d'assainissement défectueux de Prouais, travaux exigés par l'Agence de l'Eau lors de la réalisation de ladite station.

DÉLIBÉRATION POUR FIXATION DU TARIF DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT

Le tarif de la redevance d'assainissement est maintenu à 2.12 € HT (1.82 € + la taxe de modernisation de 0.30 € €

BUDGET annexe ASSAINISSEMENT - Présentation et vote du budget primitif 2017

Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses de fonctionnement à 171 323.83 € € Le budget Primitif Assainissement est équilibré en recettes et dépenses d'investissement à 205 286.63 € €

BUDGET annexe TRANSPORT - Approbation du compte administratif 2016 et du compte de gestion du receveur

Dépenses Fonctionnement 34 600.62 € € Dépenses d'Investissement 62 107.62 € € Recettes Fonctionnement 23 030.56 € Recettes d'Investissement 11 833.00 €

BUDGET annexe TRANSPORT - Affectation du résultat 2016

En fonctionnement, 38 709.45 € d'excédents (en tenant compte des excédents reportés de 11 202.45 € € En investissement, 12 668.44 € de besoin de couverture (en tenant compte des excédents reportés de 23 866.00 €) Ces différents calculs font ressortir un excédent global de 38 709.45 € + 12 668.44 € soit 51 377.89 € devant l'obligation d'amortir chaque année l'achat de notre car communal.

BUDGET annexe TRANSPORT – Présentation et vote du budget primitif 2017

Le budget Primitif du Transport Scolaire est équilibré en recettes et en dépenses d'exploitation à hauteur de 87 313.45 € € en excédent de recettes d'investissement de 65 081.89 € €

Il sera toujours en excédent d'investissement car il n'y a pas de dépenses d'investissement compte tenu de l'amortissement obligatoire du car communal

DÉLIBÉRATION POUR DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FDI (fonds départemental d'investissement) 2017

Pour des raisons de sécurité, le changement d'une partie des ouvrants de l'école maternelle à Boutigny s'impose. Le Conseil Départemental a accepté de financer 30 % d'un montant maximum HT de 7 500 € soit 2 250 € €

DÉCISIONS VOTÉES A LA MAJORITÉ

DÉLIBÉRATION POUR FIXATION DES TARIFS DES SERVICES COMMUNAUX

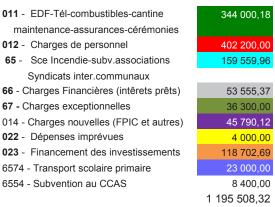
• <u>Tarifs garderie et restauration scolaire</u>, applicables à compter de la rentrée scolaire de septembre 2017, Garderie tarif journalier : 2.85 € le matin - 3.45 € le soir et 4.95 € le matin et le soir.

Cantine : 3.65 € le repas, les forfaits vont être recalculés (forfait 1 jour, 2 jours, 3 jours, 4 jours) ; repas exceptionnel à 6.20 €.

1 contre (Aurore Lagarde) et 2 abstentions (Jean-Bernard Bessard et Aurore Milward)

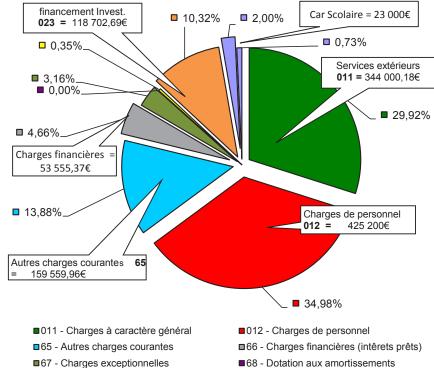
Droits de place annuel des commerçants ambulants : 300 € €

DEPENSES de FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017

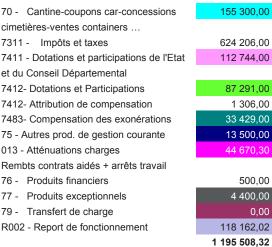


Par chapitre comptable, les principales dépenses

de fonctionnement représentent pour :	
012 - Les charges de personnel	34,61%
023 - L'auto-financement brut	11,60%
011 - Les services extérieurs	30,26%
6554 - Le service incendie, les contribu-	15,68%
tions aux syndicats inter-communaux et	
subventions communales aux assoc.	
6554 - Transport scolaire communal	2,36%
66 - Les intérêts de la dette	4,71%
67- Charges exceptionnelles	0,19%
022- Dépenses imprévues	0,41%
6554 - Subvention au CCAS	0.20%



RECETTES de FONCTIONNEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017 9,88% excéd. fonctionnement

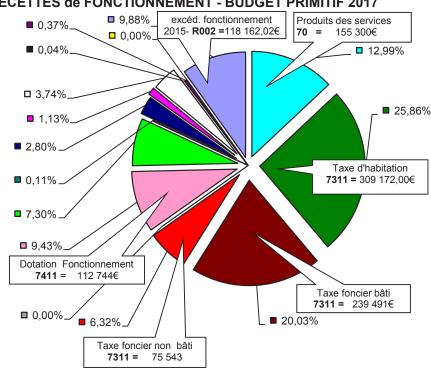


Par chapitre comptable, les principales recettes

de fonctionnement sont couvertes nar

de ionctionnement sont couvertes par :	
7311 - la taxe d'habitation	25,86%
7311 - la taxe sur le foncier bâti	20,03%
7311 - la taxe sur le foncier non bâti	6,32%
7321 - l'attribution de compensation	0,00%
7412 - les subventions et participations	7,30%
7411 - la participation de l'Etat (DGF)	9,43%
70 - Produits des services	12,99%
013 - Atténuation de charges	3,74%
(emplois aidés par l'Etat)	
R002 - Report de fonctionnement	9,88%

Mireille ELOY



■70 - Produits des services

□022 - dépenses imprévues

■6573 - Transport scolaire primaire

- ■7311 Taxe foncière (bâti)
- ■7321 Attribution de compensation
- ■7412 Dotation de péréquations et autres
- ■7483- Compensation des exoné.
- □013 Atténuation de charge
- ■77 Produits exceptionnels
- ■R002 Report fonctionnement

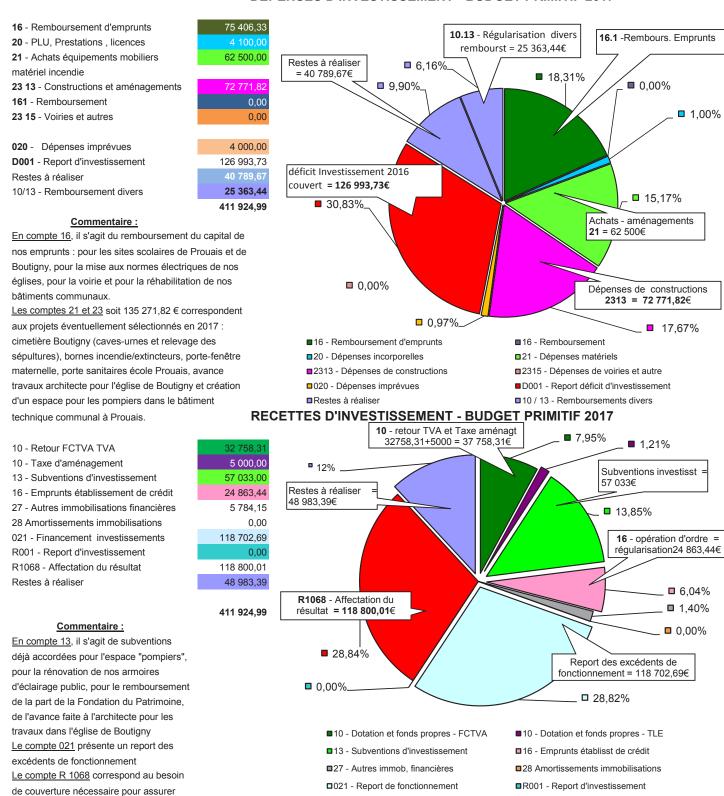
■7311 - Taxe d'habitation

■023 - Auto-financement brut

■6554 - CCAS

- ■7311 Taxe foncière (non bâti)
- ■7411 Dot.glob.fonctionnement
- ■747 Autres attributions
- ■75 Aut.prod.gestion courante
- ■76 Produits financiers
- □79 Transfert de charge

DEPENSES D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRIMITIF 2017



Le budget primitif d'assainissement 2017, il s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 171 323,83 € En recettes et en dépenses d'investissement, il s'équilibre à 205 286,63 €. Cette année 2017 devrait voir le démarrage de l'étude pour la remise en ordre du réseau d'assainissement unitaire de Prouais. Pour la nouvelle station, en service depuis 2016, nous avons obtenu 3 prêts à taux zéro pour lesquels nous consacrons un remboursement annuel de 16 505,75 €.

■R1068 - Affectation du résultat

■Restes à réaliser

Le budget primitif 2017 du Transport Scolaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 87 313,45€. Il est alimenté par les subventions du budget communal et du Conseil Départemental. Nous assurons annuellement un amortissement de notre car communal pour un montant de 11 833 € en section d'investissement

Mireille ELOY

le paiement de nos investissements 2016.

Le budget municipal

• Les différentes étapes d'un budget municipal

L'élaboration du budget doit répondre aussi à des règles définies par le code général des collectivités territoriales.

Elle se divise en quatre étapes :

1 - Le débat d'orientations budgétaires

Bien qu'il ne soit obligatoire qu'à partir des communes comptabilisant plus de 3 500 habitants, avant le vote du budget de la commune, le maire de Boutigny-Prouais soumet au conseil municipal les actions prioritaires pour l'année.

Plusieurs thèmes sont abordés :

- le bilan des actions communales réalisées et en cours,
- l'évolution sociale et économique au niveau local et national,

2 - Le budget primitif

Le budget primitif correspond à un budget prévisionnel pour l'année en cours. Il doit être présenté par le maire et voté par le conseil municipal.

Il énonce les moyens financiers correspondant aux projets définis lors du débat d'orientations budgétaires.

Il fixe le montant des impôts locaux qui seront payés par les contribuables.

Il autorise juridiquement le maire à percevoir les recettes et à exécuter les dépenses dans les limites des crédits votés.

3 - Les décisions modificatives

Au cours de l'année, la commune perçoit de nouvelles recettes, non connues au moment du vote du budget. Elle peut aussi avoir à payer une facture qui n'était pas prévue dans le budget primitif. Ces ajustements du budget s'appellent des décisions modificatives, elles sont votées par le conseil municipal.

Le budget primitif et les décisions modificatives forment le budget total de la commune.

4 - Le compte administratif

Le compte administratif retrace l'ensemble des recettes et des dépenses réalisées par la commune dans l'année. Il doit être présenté au conseil municipal dans les 6 mois qui suivent la fin de l'exercice. Il est généralement voté dans le courant du mois de mars. Il permet de contrôler la gestion de la commune, et de vérifier que les dépenses annoncées lors du budget primitif et des décisions modificatives sont bien celles réalisées.



La transparence du budget

A ces quatre étapes de l'élaboration du budget correspondent des documents officiels, contrôlés par le préfet. Chacun d'eux est en libre accès au public à la mairie.

• Quelques chiffres à retenir :

Le budget principal primitif 2017 de Boutigny-Prouais affiche :

- ✓ des dépenses et des recettes de fonctionnement à hauteur de : 1 195 508.32 € €
- ✓ des dépenses et des recettes d'investissement à hauteur de : 411 924.99 €

(Voir graphiques pages précédentes)

HARO SUR LES COMMUNES!

C'est un fait, il va falloir financièrement « serrer les boulons »; la commune de Boutigny -Prouais ne cesse, depuis 3 ans, de voir la participation de l'Etat diminuée pour son bon fonctionnement à travers sa Dotation Globale de Fonctionnement.

Il est de la responsabilité du Conseil Municipal, d'anticiper et de corriger les conséquences de ces coupes

imprévisibles.

En quelques lignes : qu'est-ce que la dotation globale de fonctionnement (DGF) ?

C'est une enveloppe, allouée par l'Etat aux collectivités locales, qui s'ajoute à leurs ressources propres issues des différents impôts et taxes. En réalité, il ne s'agit pas d'une seule dotation mais de plusieurs, no-

tamment pour les communes :

• Une dotation « de base » ; une « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale » pour les communes urbaines avec de lourdes charges mais peu de ressources ; une « <u>dotation de solidarité rurale</u> » pour les petites communes de milieu rural avec peu de ressources ; une « <u>dotation nationale de péréqua-</u> tion », mécanisme de « solidarité » entre collectivités dans lequel les plus riches vont reverser une partie de leurs ressources aux plus défavorisées après un calcul

En quelques mots : que représente la dotation globale de fonctionnement dans le budget d'une

commune?

Selon le ministère de l'économie et des finances, la DGF représente en moyenne 19 % des recettes réelles de fonctionnement des collectivités, loin derrière la fiscalité (60 %) : taxes d'habitation, taxes foncières, cotisation toncière des entreprises, etc. Mais cela n'est qu'une moyenne et recouvre des réalités bien ditté-

Lyon (500 000 habitants), dont les recettes totales de fonctionnement s'élèvent à 635 millions d'euros en 2014, la DGF représentait 16 % de ce total (105 millions d'euros), contre 58 % pour les impôts et taxes Alençon (26 000 habitants), dans l'Orne, la DGF représentait en revanche 39 % des recettes totales de 31 millions d'euros, devant les impôts et taxes (24 %).

Boutigny-Prouais (1800 habitants), la DGF représente 40.84 % en 2016, alors même que ce pourcentage était de 53% en 2013 !

Fatalement, il n'est pas difficile d'imaginer les difficultés en perspective... Cette diminution programmée et effective représente un coup dur pour notre commune. Elle s'inscrit également dans un contexte d'augmentation des charges et donc des dépenses de la commune Des dépenses dues en partie à des obligations telles que :

- La réforme des rythmes scolaires qui a nécessi<u>t</u>é de taire appel à des professionnels de l'animation. Elle a ainsi représenté un coût supplémentaire de 17 000 €€

pour Boutigny-Prouais.

- Vient s'ajouter la gestion du quotidien, où l'on constate que rien ne diminue, bien au contraire ...

Une commune ne peut emprunter que pour financer la section d'investissement, pas la section de fonctionnement.

L'équation devient alors très simple : moins de rentrées = des efforts à réaliser à tous les niveaux. Devant cette contrainte, le Conseil Municipal doit s'engager sur des diminutions de son budget.

Pour traverser cette période compliquée, un peu d'humour ne fera de mal à personne :

Un soir, le Président d'une société réputée dans l'audit des établissements de santé - Bobard Consultants ayant un billet de concert pour l'orchestre National de France, qui jouait la Symphonie Inachevée de Schubert et ne pouvant s'y rendre, avait donné la place à un de ses collaborateurs, à charge pour celui-ci de lui faire un rapport sur la qualité du concert. Le lendemain matin, il trouvait sur son bureau une note ainsi rédigée : «Je vous remercie beaucoup de l'excellente soirée que j'ai passée. Au cours de ce concert, j'ai été amené à élaborer quelques recommandations dont vous trouverez ci-dessous l'essentiel.

1 - Les joueurs de hautbois demeurent inactifs pendant des périodes considérables. Il convient donc de réduire leur nombre et de répartir sur l'ensemble de la symphonie, de manière à réduire les pointes d'inacti-

vité.

2 - Les douze premiers violons jouent à l'unisson, c'est à dire des notes identiques. Cette duplication excessive semble inutile : il serait bon de réduire de manière drastique l'effectif de cette portion de l'orchestre. Si l'on doit produire un son de volume plus élevé, il serait possible de l'obtenir avec un amplificateur électronique. 3 - Le coefficient d'utilisation du triangle est extrêmement faible. On a intérêt à utiliser plus longuement cet instrument et même à en prévoir plusieurs, son prix d'achat étant bas, l'investissement serait très rentable. L'utilisation du matériel à la commune

3 – Le coefficient d'utilisation du triangle est extrêmement faible. On a intérêt à utiliser plus longuement cet instrument et même à en prévoir plusieurs, son prix d'achat étant bas, l'investissement serait très rentable. 4 - L'orchestre consacre un effort démesuré à la production de triples croches. Cela constitue un raffinement inutile. Il est recommandé de normaliser la durée de ces notes en les ramenant à la double croche la plus proche. De la sorte, il devait être possible d'employer des stagiaires ou des opérateurs peu qualifiés. La commune ne peut employer du personnel

5 - Il est tout à fait inutile de faire répéter aux instruments à vent des passages déjà exécutés par ceux à cordes. On peut estimer que la suppression de tous les passages redondants permettrait de réduire la durée du concert de vingt minutes, ce qui réduirait les frais

généraux d'autant.

Enfin même si celle remarque n'a aujourd'hui qu'un intérêt historique, il est permis de penser que si Monsieur Schubert avait dès l'origine appliqué toutes ces recommandations, il aurait probablement eu le temps de finir la symphonie.»

URBANISME

N° ADMINISTRATIF	Date dépôt	ADRESSE DU TERRAIN /CADASTRE	NATURE DES TRAVAUX	DECISION
DP 028 056 16 0032	21/10/16	41 rue des Potiers BOUTIGNY	Remplacement des tôles sur la toiture d'un hangar	Avis Favorable
DP 028 056 16 0033	21/11/16	20 rue du Rosaire BOUTIGNY	Ouverture mur de clôture pour mise en place d'un portail	Avis Favorable avec recul
DP 028 056 16 0035	06/12/16	20 rue de la Colonie BOUTIGNY	Construction d'une marquise	Avis favorable
DP 028 056 16 0036	07/12/16	22 rue de la Colonie BOUTIGNY	Modification de la façade	Avis Favorable
PC 028 056 16 0013	07/12/16	11 bis rue Chartraine LA MUSSE	Construction maison d'habitation	Avis Favorable
DP 028 056 16 0036	14/12/16	1 rue de la Hutte BEAUTERNE	Pose de panneaux photovoltaïques	Avis Favorable
PC 028 056 17 0002	24/01/17	3 rue de la Volaille LA MUSSE	Extension maison d'habitation	Avis Favorable
DP 028 056 17 0004	30/01/17	49 rue des Potiers BOUTIGNY	Abattages arbres, isolation et ravalement maison	Avis Favorable
PC 028 056 17 0003	31/01/17	Butte de Beauterne	Construction maison d'habitation	Refusé

Petit lexique:

Déclaration préalable (D.P.):

C'est une autorisation administrative qui s'impose aux travaux de faible importance non soumis à permis de construire et aux divisions de terrain non soumises à permis d'aménager.

Permis de construire (P.C.)

C'est une autorisation administrative qui doit être obtenue avant d'entreprendre une construction nouvelle ou de modifier une construction existante.

POUR LES RETARDATAIRES !!!

Une DERNIERE et EXCEPTIONNELLE DISTRIBUTION de sacs de déchets verts aura lieu le LUNDI 15 MAI 2017 de 14h30 à 17h30 à l'Atelier Municipal de Prouais 18 rue des Blatiers.

N'oubliez pas de vous munir de votre pièce d'identité et d'un justificatif de domicile. Merci de noter, d'ores et déjà, que cette distribution est organisée au mois de mars de chaque année.

chaque année. Pour le cas où vous accepteriez de rendre service à votre voisin en lui ramenant ses sacs de déchets verts, munissez-vous d'une autorisation écrite de sa part.

Attention, si vous manquez ce dernier rendez-vous, il vous faudra ensuite attendre le mois de MARS de l'année prochaine pour vous réapprovisionner auprès de la mairie.

SIEED BOUTIGNY-PROUAIS

Collectes Ordures Ménagères : le mardi

Collectes Emballages: le mardi

Déchets verts : La collecte des déchets végétaux s'effectue en porte à porte, le lundi. Elle s'achèvera le lundi 18 décembre 2017.

<u>Rappel</u>: Les déchets végétaux doivent être présentés uniquement dans des sacs papiers biodégradables, ou en fagots ficelés par un lien végétal, de taille/poids modeste.

Encombrants: 17 mai 2017 et le 24 novembre 2017

<u>Rappel:</u> les encombrants sont des déchets volumineux et/ou lourds provenant des particuliers et comprenant : ferrailles, matelas, sommiers, meubles divers usagés



Rappel des fondamentaux concernant les incivilités

Brûlage des déchets verts - article 84 du règlement sanitaire départemental.

Dans le cadre de ses pouvoirs de police (article L2212-2 du code général des collectivités territoriales) et sur la base du règlement sanitaire départemental, le maire de la commune est chargé de veiller au respect des interdictions de bruler des déchets verts par les particuliers sur leurs propriétés. Cette interdiction est également motivée par des considérations de sûreté, de sécurité et de salubrité publiques, pour prévenir d'une part, les éventuels troubles de voisinage liés aux odeurs ou à la fumée, et d'autre part, les risques d'incendie si les feux ne sont pas maîtrisés ou surveillés...

Bruits de voisinage-arrêté préfectoral 2007-P-2817.

Afin de protéger la santé et la tranquillité publiques, tout bruit gênant causé sans nécessité ou dû à un défaut de précaution est interdit de jour comme de nuit. Les dispositions du présent arrêté s'appliquent à tous les bruits de voisinage, à l'exception de ceux qui proviennent d'activités relevant d'une réglementation spécifique. Sont généralement compris comme bruit de voisinage :

- * des cris d'animaux et principalement les aboiements
- * des appareils de diffusion du son et de la musique
- * des outils de bricolage et de jardinage
- * des pétards et pièces d'artifice
- * le bruit de certains équipements fixes comme ventilateurs et climatiseurs
- * des appareils de production d'énergie comme les compresseurs.



Concernant les travaux de jardinage et de bricolage, ils ne sont autorisés qu'aux horaires suivants :

- * les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 20h
- * les samedis de 9h à 12h et de 14h à 19h
- * les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

LES DÉJECTIONS CANINES

Problème récurrent de salubrité publique et de civisme, le ramassage des crottes de chiens sur la voie publique incombe aux propriétaires de chiens. Sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts, ... les propriétaires de chiens doivent veiller à ramasser systématiquement les déjections de leur animal.



Vie associative

LA FRATERNELLE A L'HONNEUR...dans l'ECHO REPUBLICAIN du 03/02/2017

Félicitations au Président de la Fraternelle Gil MARECHAL dont l'enthousiasme, la pugnacité, la volonté, qu'il a su transmettre, ont permis à nos jeunes d'atteindre l'accès direct à la finale des clubs des championnats de France. Le palmarès de la Fraternelle est éloquent sur ce championnat :

Février 2012: 2ème Février 2013: 5ème, Février 2014: 2ème, Février 2015: 4ème, Février 2016: 3ème,

et cette année que du bonheur : Premier du Centre Val de Loire.

Boutigny c'est moins connu que Deauville, mais il faudra compter avec...

JB

BOUTIGNY-PROUAIS

Les jeunes du tir champions régionaux

La Fraternelle, le club de tir de Boutigny-Prouais, a décroché l'un de ses plus beaux titres sportifs de sa toute jeune école créée en septembre 2010.

À l'issue des matchs des qualifications régionales à Fleury-les-Aubrais (45), samedi dernier, l'équipe de l'école de tir sportif de la Fraternelle est devenue championne régionale du Centre-Val de Loire.

À peine deux mois de préparation

« Avant de gagner cette compétition la journée a été très longue et dure, 6 heures de duel et de concentration pour l'en-semble de tous les matchs de cette épreuve », rappor-te mercredi Gil Maréchal, président de la Fraternelle. Les équipes sont compo-sées de 3 jeunes, « filles ou garçons » de 8 ans à 14 ans un poussin, un benjamin et un minime.

Les 6 départements formant la région Centre ont présenté la meilleure équi-



pe de chaque club ayant obtenu la possibilité de concourir à cette manifes-

Cette année, 11 clubs se sont affrontés pour gagner ce titre régional. La première place est convoitée par tous les clubs. Elle donne l'accès directement à la finale des clubs des championnats de France. Cette finale se déroulera

à Deauville (Calvados) le 25 mars. L'équipe de Boutigny présentera ce jour-là ses trois champions régionaux : Cassan-dre Martineau (benjamine), Quentin Villetard (poussin) et Aymeric Pingaux (minime).

« Nous avons moins de deux mois pour préparer pour ce grand jour, où les

cinquante meilleures équipes de France se dis-puteront le titre de Champion de France », a souli-gné Gil Maréchal, entouré de tous les membres du club, tous très fiers du travail sportif de ces trois

« Bien sûr, beaucoup de supporters seront à leurs côtés le jour J ». 🗷



L'ASPIC COMMUNIQUE...

Avec la participation de Jean-Claude CHATAIN, Vice-président de la Société d'Histoire et d'Archéologie du Drouais et du Thymerais (SHADT) qui se fera un plaisir de vous aider à identifier vos découvertes.

Identifions ensemble vos trouvailles



Vous êtes collectionneur ou chercheur occasionnel d'objets archéologiques, préhistoriques ou de fossiles.

> Amenez vos objets Venez découvrir leur origine Venez découvrir leur intérêt historique

> Partageons ensemble nos découvertes et nos connaissances

Le samedi 29 avril de 14h à 17h à la salle des associations Rue Saint Rémi à Prouais

CCAS

EN ATTENDANT NOEL....



Chaque année, le repas des ainés de notre commune et la distribution d'un colis de Noël à tous ceux qui ne peuvent pas se déplacer, constituent les temps forts de l'activité du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Afin de préparer l'organisation du repas de fin d'année et du colis de Noël, les botipratiennes et botipratiens, âgés de 70 ans et plus, recevront comme chaque année un courrier du CCAS précisant les formules proposées (le repas servi ou le colis offert) et un bon à retourner précisant le choix de chacun.

Le CCAS doit concilier au mieux les rigueurs budgétaires qui nous sont imposées et le maintien du bien-être de nos ainés.

Tenir compte des rigueurs budgétaires, c'est mieux cibler nos actions, donner des priorités, être exigeant vis-à-vis des prestataires retenus, négocier au mieux, s'appuyer encore plus sur le réseau de bénévoles qui participent à ces évènements, connaître d'une façon précise et à l'avance le nombre de personnes concernées, ce qui déterminera le nombre de colis et de repas à prévoir.

Réactivité des ainés : cela nécessite une décision formalisée de la part des ainés.

... Je choisis le colis ou le repas, <u>mais surtout</u> j'informe rapidement de ma décision en retournant le bon qui sera prévu à cet effet.

Comme tous les ans, un formulaire avec un choix, repas ou colis, vous sera distribué. Un coupon-réponse précisant votre souhait sera à nous retourner.

Les réponses devront parvenir en Mairie ou au Centre Communal d'Action Sociale à une date que nous fixerons prochainement et qui sera portée à votre connaissance.

Cette date est une date limite qui nous permettra à la fois de satisfaire ceux qui ont répondu mais aussi de ne pas commander et payer des colis ou des repas plus que de besoin.

IMPORTANT: Passé ce délai, en l'absence d'une réponse de la part des bénéficiaires, nous ne pourrons plus assurer ces prestations.

Nous répéterons plusieurs fois ce message pour que tous participent à ce moment festif.

SORTIE DE NOS AINES LE 26 MARS 2017 AUX PRAIRIALES D'EPERNON...

D'après une création de Woody ALLEN, « Maris et Femmes » était la pièce de théâtre retenue par le CCAS pour la sortie de nos ainés.

Quand on va voir du Woody ALLEN, que ça soit au cinéma ou au théâtre, on sait que l'on va invariablement

assister à la remise en question de couples en pleine crise, qui s'aiment et se

déchirent, qui se séparent et se remettent ensemble à la fin (ou pas). MARIS ET FEMMES ne déroge pas à la règle.

Tous ces comédiens sont mis en valeur par une excellente mise en scène, dynamique et astucieuse. En lieu et place des 2 ou 3 scènes habituelles, on assiste à une succession de scénettes qui s'enchaînent sans interruption.

Une sortie plaisante, des ainés heureux, quant à la pièce, c'est selon les goûts de chacun.....

Merci à notre chauffeur Jean-Pierre GILARD.





Culture U r e

LA PLUME DE LA MOUETTE



Nadège CARAVAGGI s'est établie comme écrivain public à ALLEMANT (1 rue des Etangs).

Elle met ses compétences aux services des particuliers,

professionnels et collectivités pour rédiger, corriger ou transcrire :

- des correspondances : lettres et courriers de toutes sortes, manuscrits ou dactylographiés,
- des récits de vie (histoires de familles),
- des curriculum vitae (CV), lettres de candidatures spontanées et autres lettres de motivations,
- des discours (mariages, anniversaires, départs en retraite, etc.) et textes d'hommages (enterrements, etc.),
- des invitations (faire-part divers, anniversaire, pot de départ, etc.),
- des thèses et autres rapports.

Elle peut aider aussi tout un chacun dans les démarches administratives.

Ses devis sont gratuits!







✓ 1 MAI

Etang de DANNEMARIE AMICALE DES SAP. POMPIERS Concours de pêche à la truite

✓ 8 MAI

10H30 PLACE DE PROUAIS Commémoration Victoire de 1945

✓ 8 MAI

11H00 BOUTIGNY Commémoration Victoire de 1945 et Inauguration plaque rajout 1 « mort pour la France »

✓ 13 MAI

08H30 BOUTIGNY - ASPIC Sortie BRETEUIL SUR ITON (musée Vie et Métiers d'Autrefois) repas/chocolaterie CLUIZEL

✓ 2 MAI

PROUAIS Salle des Associations RPE Atelier Cuisine Enfants

✓ 27 ET 28 MAI

08H30 Stand de tir LA FRATERNELLE COMPETITION CLAUDE LACHAUD

✓ 10 JUIN

21h00 LA GRANGE LES ESCAPADES DE BOUTIGNY PROUAIS

Représentation théatrale de la troupe adultes

✓ 11 JUIN

17h00 LA GRANGE LES ESCAPADES DE BOUTIGNY PROUAIS

Représentation théatrale de la troupe enfants

✓ 17 JUIN

9 H 45 à 12 H PETITE SALLE ASSOC DE LA POLYVALENTE MESSAMBIA

Assemblée Générale

✓ 17 JUIN

12 H LA GRANGE MESSAMBIA Spectacle enfants ZUMBAKIDS

✓ 23 JUIN

19 H 30 SALLE POLYVALENTE ASCBP SECTION FOOT Assemblée Générale

✓ 24 JUIN

19 H 30 PLACE DE PROUAIS COMITE DES FETES DE PROUAIS Feu de la Saint Jean

✓ 1 JUILLET

10 H 30 RPE - ECOLE PROUAIS

Assemblée Générale

✓ 7 JUILLET

20H à 22H SALLE POLYVALENTE

COMITE DES FETES DE PROUAIS Soirée Mini Disco

✓ 14 JUILLET

19H SALLE DE PROUAIS MAIRIE Repas Communal 22 h 30 - PROUAIS MAIRIE Feu d'artifice

CULTURE U r e

CLUB DE L'AMITIE

Il pouvait être fier notre Président Michel ALLORGE, lors du repas organisé au restaurant de Prouais le 6 avril 2017.

Une quarantaine de participants ont répondu présents pour savourer un repas « aux petits oignons ». La joie de se retrouver et la bonne humeur étaient au rendez-vous !

Le Président a rapidement expliqué sa satisfaction de voir un club tonique, qui se renouvèle et en bonne santé financière.

Disons-le sans ambages, sa pugnacité, sa gentillesse et sa bonne humeur sont les clefs de la bonne santé du Club de l'Amitié.

Forts d'une structure saine, dotés d'adhérents volontaires et toujours partants, nous pouvons envisager de proposer d'autres activités...

Contacts: Président Michel ALLORGE tel: 02.37.65.16.75

Secrétaire Jean-Bernard BESSARD tel : 06.42.02.11.36







Élection présidentielle 2017

Le premier tour de l'élection du Président de la République se déroulera le dimanche 23 avril 2017 et le second tour le dimanche 7 mai 2017.

Élections législatives 2017

Les élections législatives sont prévues les dimanches 11 et 18 juin 2017. Elles permettront de désigner les 577 députés siégeant à l'Assemblée nationale.

Le vote par procuration : Il permet à un électeur, absent le jour du vote, de se faire représenter par un électeur inscrit dans la même commune que lui et dans le même bureau de vote.

La démarche se fait au commissariat, à la gendarmerie ou au tribunal d'instance.

Pour toute information supplémentaire, vous pouvez consulter le site : www.service-public.fr

Informations

Etat civil





BESSONNEAU Lucas né le 20 Décembre 2016 BUGUET TOURNIER Ethan né le 20 ianvier 2017

Bienvenue aux bébés, Félicitations aux heureux parents.

NOS PEINES...

LEVARLET Maurice décédé le 24 janvier 2017 MUSCHAK Jeanne décédée le 21 Février 2017 AFFICHARD Sandrine décédée le 20 Mars 2017

Toutes nos condoléances à la famille endeuillée.

MESSES A BOUTIGNY-PROUAIS

1er dimanche du mois : Prouais - 4ème dimanche du mois : Boutigny

Horaires à vérifier sur la porte de l'église ou sur le site de la paroisse - www.paroisse-nogent-le-roi.com

ASSOCIATIONS COMMUNALES

SOCIETE DE CHASSE

Boutigny - J-M BARRIE - 02 37 65 15 82 - j-marc.barrie@orange.fr Prouais - Bernard LETELLIER - 02 37 43 24 33

Bernard BENIT - 06 62 93 68 75 - marie-angele.schmitt@orange.fr

CLUB DE L'AMITIE

Michel ALLORGE - 02 37 65 16 75

AMICALE ANCIENS COMBATTANTS

Serge MARECHAL - 02 37 65 18 74

AMICALE SAPEURS POMPIERS

Vincent PELUCHE - 06 11 14 14 65 - www.sapeurspompiersboutigny.sitew.com

COMITE DES FETES DE PROUAIS

Viviane HELLEGOUARCH - 06 34 87 49 38

ASCBP Football

Giovanni GIOIA - 06 85 90 15 83 - ascbp@orange.fr - ascboutignyprouais.footeo.com

TIR « La Fraternelle » Gil MARECHAL - 06 74 52 39 79 - marechal.gil@free.fr

MESSAMBIA Zumba Fitness

Alexandra PEETERS- 06 73 40 45 61 - messambia@hotmail.fr - www.messambia-zumba.fr

LES ESCAPADES DE BOUTIGNY- PROUAIS Isabelle LEGER- 06 86 92 42 12 - ateliertheatreboutigny@gmail.com

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE Régine Deforges - 4 rue du Rosaire BOUTIGNY-PROUAIS 02 37 43 05 14 - Mercredi de 14h00 à 16h00 et Samedi de 16h00 à 18h00 bibliotheque-boutignyprouais@orange.fr ou boutigny.prouais@wanadoo.fr (mairie)

RPE

Estelle GOULARD - rpe.etienneprunier@gmail.com -



Rpe etienne prunier

Syndicat Intercommunal des eaux de Boutigny sur Opton

4 rue Rosaire, 28410 BOUTIGNY PROUAIS- Tél : 02 37 51 39 31

Syndicat Intercommunal des eaux de Villemeux

12 allée de la scierie - ZA de Mormoulins 28210 Chaudon - Tél 02 37 82 39 27

GARDES DE MEDECIN Composer le 15 **HOPITAL DE HOUDAN** 01 30 46 18 00 **GENDARMERIE** Composer le 17

ASSISTANTE SOCIALE 02 37 65 82 64 sur rendez-vous le mardi matin à la mairie de Boutigny